



Faire opposition saisie compte bancaire

Par **Liliemars**, le **06/10/2018 à 20:42**

BONJOUR marque de politesse
Voilà il y a deux ans j'ai eu un accident de voiture avec une voiture qui m'était prêté par le garage lors de la réparation de la mienne. Suite à cet accident ou je n'étais pas en tort mon courtier en assurance me dit qu'il ne ferait rien pour cette accident et me dit que c'est l'assurance du garage qui doit fonctionner. Après plusieurs relances du garage je retourne voir mon courtier qui n'est plus là mais parti en retraite son remplaçant me demande un document (contrat de prêt de véhicule) que j'ai moi-même été demander au garage pour pouvoir faire avancer le dossier auprès de ma compagnie d'assurance. Hors le garage ne me l'a pas transmis j'ai reçu un courrier début d'année 2018 du garage en me notifiant que je devais me acquitter de cette somme de 1600€. Hors ce courrier reçu en recommandé à été envoyé à mon ancienne adresse (j'ai déménagé depuis mars 2018 suite à une séparation). L'huissier dont je n'avais jamais entendu parler auparavant m'informe au mois de septembre que je dois payer la somme de 2800€. J'en informe donc mon assureur pour qu'il fasse le nécessaire à ce sujet mais depuis trois jours une saisie sur mon compte bancaire a été faite je voulais savoir comment faire opposition à tout ça

Par **chaber**, le **06/10/2018 à 20:52**

bonjour
[citation] Suite à cet accident ou je n'étais pas en tort mon courtier en assurance me dit qu'il ne ferait rien pour cette accident et me dit que c'est l'assurance du garage qui doit fonctionner [/citation] tout à fait normal il n'est pas concerné s'il n'y a pas eu de transfert de garanties sur votre propre contrat.
[citation] un document (contrat de prêt de véhicule) [/citation] inutile voir réponse ci-dessus
[citation] j'ai reçu un courrier début d'année 2018 du garage en me notifiant que je devais me acquitter de cette somme de 1600€ [/citation] depuis janvier vous auriez dû vous inquiéter de cette réclamation. A quoi correspond-

elle?

Par **Liliemars**, le **06/10/2018 à 20:54**

Apparemment le transfert d'assurance avait été faxé par le dit garagiste. Elle correspond à une facture du garage concernant la réparation du véhicule de prêt.

Par **amajuris**, le **06/10/2018 à 20:58**

bonjour, si un huissier a pu faire une saisie-attribution sur votre compte bancaire, c'est que l'huissier était en possession d'un titre exécutoire généralement un jugement vous condamnant à payer votre dette. Les courriers ont été envoyés à l'adresse connue par votre créancier, vous n'avez sans doute pas fait de changement d'adresse suite à votre déménagement. Pour contester cette saisie attribution, vous devez saisir le juge de l'exécution seul compétent en la matière. Salutations

Par **Liliemars**, le **06/10/2018 à 21:00**

Merci pour le conseil sachant que l'assurance maintenant fait son possible pour régler ce litige.